

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 06 Décembre 2022
19 heures 00

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

GF/EB

N° 002927

Direction générale
des services -
Approbation du projet
et du programme
d'actions de
l'opération grand site
de France des Ocres
du Luberon

Affiché le :

Le Mardi 06 Décembre 2022 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 30 novembre 2022, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Pierre DIDIER donne pouvoir à Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), Mme Sabrina HARCHACHE donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Denis DEPAULE donne pouvoir à M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), Mme Célia BARBIER donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Nathan SAIHI donne pouvoir à M. Yannick BONNET (7ème adjoint)

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS : Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé(e) Secrétaire.

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Vu, la délibération n° 002907 du 18 Octobre 2022 par laquelle le conseil municipal a approuvé la convention cadre de gouvernance au projet grand site de France des ocres du Luberon.

Considérant, qu'après validation par le COPIL composé de l'Etat (DRÉAL, DDT84, ONF) et des collectivités locales (Conseil Régional, Conseil Départemental, Communauté de Communes, le Parc Naturel Régional du Luberon), un programme d'action a été défini.

Considérant, que ce programme d'action fera l'objet d'une prise en charge de la Communauté de Communes pour tous les projets d'intérêt communautaire et d'une prise en charge par chaque commune pour les projets les concernant individuellement.

Considérant, que par délibération n° CC-2022-97 du 13 octobre 2021 le conseil

Accuse de réception en préfecture
084-218400034-20221206-002927-DE
Date de réception préfecture : 12/12/2022

communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Apt a approuvé le projet et le programme d'actions de l'opération grand site de France des Ogres du Luberon.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITE**

Approuve, l'intitulé de l'Opération Grand Site : « Ogres du Luberon »

Approuve, le programme d'actions comportant les quatre axes détaillés ci-après :

- **Axe 1** : Préserver et valoriser les qualités paysagères et environnementales du Massif des Ogres
- **Axe 2** : Accueillir le public et organiser les déplacements du Grand Site
- **Axe 3** : Développer l'identité du Grand Site
- **Axe 4** : Faciliter la contribution des acteurs et des habitants au projet Grand Site.

Approuve, les 28 fiches action ci-annexées à la présente délibération.

Prend acte, que le dossier correspondant au projet et au programme d'action de l'Opération Grand Site de France des Ogres du Luberon sera porté par la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon auprès des autorités compétentes, sous la supervision de l'Inspecteur des Sites Classés de la DREAL PACA.

Dit, que le programme d'actions et les 28 fiches action constituent des pièces annexes à la convention cadre de gouvernance au projet grand site de France des ogres du Luberon précédemment approuvée par la délibération n° 002907 du 18 Octobre 2022.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Véronique ARNAUD-DELOY**

